



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



AIDES ET ACCOMPAGNEMENTS DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

DRAAF Nouvelle-Aquitaine - 15/02/2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT Volet agricole

GPI, plan d'investissement public résolument ambitieux présenté par le Premier Ministre fin 2017
Volet agricole - un des principaux instruments de la transformation des secteurs de l'agriculture et de l'AA

Les ambitions du volet agricole du Grand Plan d'investissement (GPI)

Accompagner la transformation des secteurs agricoles, agro-alimentaires, forêt-bois et pêche-aquaculture, au regard des défis majeurs auxquels ils sont confrontés économiques sociaux, environnementaux et sanitaires

Les **Etats Généraux de l'Alimentation** (EGA), ont mis en avant la nécessité de :

- placer l'agriculteur et l'entreprise au cœur de l'innovation et de la transformation vers la multi-performance,
- faire coexister les logiques de filière et les logiques territoriales.

=> Objectifs

- **repenser les stratégies d'investissement et fonder la décision d'investissement sur l'élaboration d'un projet d'entreprise et de filière/territoire ;**
- **renforcer l'effet levier, la cohérence et l'efficacité des outils de soutien public.**

Grand Plan d'investissement (GPI) - volet agricole

5 milliards d'euros sur 5 ans - 9 actions autour de 3 axes majeurs

❖ **Axe 1 Transformation de l'amont agricole et forestier**

- Soutien à l'investissement, soutien aux changements de pratiques - 4 actions

❖ **Axe 2 Amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier**

- Soutien montée en gamme des filières AA, modernisation filière bois - 2 actions

❖ **Axe 3 Innovation et structuration des filières**

- Appui aux projets d'innovation et aux investissements structurants - 3 actions

Trois types d'outils financiers

- ❖ mobilisation de crédits budgétaires (subventions) ;
- ❖ recours accru aux instruments financiers (fonds de garantie, prêts sans garantie, apports en fonds propres) ;
- ❖ mobilisation du PIA3 pour soutenir la recherche et l'innovation.

Synthèse Axe 1

Axe	Actions	Montant (Mds€)*	Outils	Détail indicatif (Mds€)*
1. Transformation de l'amont agricole et forestier 2,8 Mds€	1.1. Soutien aux investissements dans les entreprises agricoles	1,3	Fonds de garantie	0,800
			Subvention aux investissements matériels	0,500
	1.2. Soutien au changement des pratiques	1,3	Aide conversion Bio	0,800
			MAEC transformantes	0,540
	1.3. Soutien à la méthanisation agricole	0,1	Fonds de prêts à la méthanisation agricole	0,100
	1.4. Soutien aux investissements en forêt	0,1	Pistes forestières	0,100
			Amélioration des peuplements	0,040

* Les montants s'entendent en crédits publics Etat et FEADER. Ces montants n'intègrent pas les contreparties régionales ou autres interventions publiques (agences de l'eau notamment)

Axe 2 – Amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier

Enjeux

- Investissement et innovation nécessaires au secteur agroalimentaire, pour gagner en compétitivité face à la concurrence internationale, regagner des parts de marché en France et à l'export, et faire évoluer son offre produit pour mieux répondre aux attentes des consommateurs ;
- Faciliter l'émergence de projets nouveaux et l'accélération de la modernisation des outils existants de l'aval forestier.

2 actions

- Action 2.1: Soutien à la montée en gamme de l'aval agricole;
- Action 2.2: Soutien à la modernisation de l'aval forestier

Action 2.1 - Soutien à la montée en gamme de l'aval agricole

Objectifs:

- Répondre aux enjeux du secteur et palier le sous-investissement marqué des entreprises de l'aval agricole (transformateurs, équipementiers, plate-formes distribution);
- Soutenir les investissements et la montée en gamme de plus de **1600 PME** de l'aval agricole.

3 outils:

- Renforcement de l'offre de **prêts sans garantie**;
- Intervention renforcée en **fonds propres**;
- **Accélérateur** PME aval agricole.

Ambitions

Au total, cette action représentera un soutien public de **1,6 Md€** (1,4 Md€/0,2 Md€/5M€).

Calendrier

Dès 2018 pour l'accélérateur et la mobilisation renforcée des outils d'intervention existants en prêts sans garantie et en fonds propres ;
2019 pour le déploiement d'une offre complémentaire dédiée au secteur sous forme de prêts sans garantie

Action 2.1.1 – Renforcement de l'offre de prêt sans garantie

Objectifs

- Faciliter l'accès au financement pour soutenir les investissements de modernisation et le développement de la croissance
- Favoriser les investissements de plus de 1400 entreprises

Renforcement de l'offre de prêts sans garantie

- Mobilisation de l'offre de prêts sans garantie existante de Bpifrance
- Création d'une nouvelle offre de prêts sans garantie par Bpifrance dédiée aux PME et ETI agro
- 1,4Md€ de prêts sans garantie sur 5 ans

Mise en œuvre

- 2018 : Offres existantes
- 2019 : Nouveaux prêts modulables de 3 à 10 ans, pour des montants compris entre 100 k€ et 1M€, avec différé d'amortissement du capital jusqu'à 2 ans ;
- Demandes à formuler auprès des **directions régionales de Bpifrance**.

Action 2.1.2 – Intervention en fonds propres

Objectifs

- Accélérer la modernisation des entreprises à fort potentiel
- Renforcer le lien avec l'amont

Interventions en fonds propres

- Intervention de Bpifrance en **fonds propres**, directement ou via des fonds partenaires.
- Cible : PME cherchant à déployer une stratégie de montée en gamme
- 100 à 200 M€ investis en fonds propres sur 5 ans, pour plus de 50 entreprises bénéficiaires
- Prise de participation minoritaire pour des tickets estimés entre 0,5 M€ et 5 M€

Mise en œuvre

- Demandes à formuler auprès des **directions régionales de Bpifrance**.
- Calendrier : ouvert

Action 2.1.3 – Accélérateur PME Aval agricole

Objectifs

- assister les PME de 1ère et 2ème transformation pour une meilleure prise en considération des enjeux, poser la stratégie, ouvrir le capital, s'internationaliser, recruter et retenir les talents, préparer les transmissions ;
- créer des synergies entre transformateurs pour le développement à l'international, la mutualisation de structures, le partage de bonnes pratiques.

Création d'un accélérateur dédié aux PME de l'aval agricole

- 1M€ du MAA pr adapter programme d'accélérateur de Bpifrance aux spécificités de la filière
- 30 PME à fort potentiel de croissance par promotion, accompagnées en individuel et collectif pendant 24 mois au travers d'un cursus complet (diagnostics, séminaires de formation, expertise, mentorat...) élaboré en partenariat avec une « *Business School* »
- Subvention aux frais de participation

Mise en œuvre

- Recrutement sur appel à candidatures organisé par Bpifrance ouvert jusqu'au **1^{er} mars 2019**
- Première promotion : mars 2019

Synthèse Axe 2

Axe	Actions	Montant total (Mds€)*	Outils	Détail indicatif (Mds€)*
2. Amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier 1,7 Md€	2.1. Soutien à la montée en gamme de l'aval agricole	1,6	Prêts sans garantie aval agricole	1,400
			Intervention en fonds propres Montée gamme	0,200
			Accélérateur PME Agroalimentaire	0,005
	2.2. Soutien à la modernisation de l'aval forestier	0,1	Fonds de prêts participatifs pour les investissements innovants	0,025
			Fonds de prêts aval forestier	0,100

Axe 3 – Innovation et structuration des filières

Enjeux

- Les PME françaises jouent un rôle majeur dans la croissance économique nationale;
- Nécessaire effort de R&D et innovation pour la transformation des filières, afin d'accélérer la montée en gamme des productions, proposer des réponses aux transitions climatiques et écologiques, répondre aux besoins sociétaux d'une meilleure alimentation, et tirer bénéfice de la transition numérique.
- Nécessité de poursuivre l'adaptation des outils de production et de l'organisation logistique des filières agricoles et agro-alimentaires, afin de gagner en compétitivité et mieux répondre aux attentes des consommateurs

3 actions

- Action 3.1: Concours d'innovation;
- Action 3.2: Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales;
- Action 3.3: Soutien aux investissements structurants dans les filières.

Action 3.1 – Concours d'innovation

Objectifs:

- Soutenir **100 projets** de recherche, développement et innovation portés par des PME/Startups, visant le développement et la mise sur le marché de produits, services et technologies innovants.

1 outil:

- Appels à projets « **concours d'innovation** » lancés, dans le cadre du PIA3, avec notamment les thématiques « agriculture innovante » et « alimentation intelligente »

Ambitions

Au total, cette action représentera un soutien public de **20 M€**.

Calendrier

Action déjà engagée

Action 3.1 – Concours d'innovation

Objectifs

- Favoriser l'émergence accélérée de champions français d'envergure mondiale ;
- Co-financement de projets de recherche, développement et innovation portés par des PME/Startups ;
- Projets visant le développement et la mise sur le marché de produits, services et technologies innovants.

Concours d'innovation

- AAP nationaux thématiques et semestriels, financés par le PIA3 et opérés par Bpifrance, Ademe et FAM
- Soutien public : 20M€
- coût total d'un projet = 600k€ à 5M€

1 ^{er} AAP	2ème AAP	3ème AAP
<p>Clôturé le 13/03/18, 9 thématiques dont :</p> <ul style="list-style-type: none">◦ Agriculture innovante (Ademe) ;◦ Alimentation intelligente (FAM) ;• French fab (Bpifrance) <p>89 lauréats, 14 intéressant MAA</p>	<p>Clôturé le 9/10/18, 8 thématiques dont :</p> <ul style="list-style-type: none">◦ Industrie, agriculture et sylv éco-efficientes (Ademe)◦ Numérique (Bpifrance)• Alimentation intelligente (FAM) <p>Résultats annoncés fév 2019</p>	<p>Lancement fév 2019, clôt 14/05/19 9 thématiques dont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Agriculture innovante (FAM)• Optimisation de l'usage des ressources énergétiques et non énergétiques, Eaux et biodiv, Energies renouvelables (ADEME)• French Fab, Numérique (Bpi) <p>Résultats juillet et octobre 2019</p>

Action 3.2 – Soutien aux projets d'innovation collaborative et territoriale

Objectif : Accompagner un maximum de **projets d'innovation collaborative et territoriale** dans le secteur agricole et agroalimentaire, en s'appuyant sur les appels à projets du PIA3 et du PNDAR (plan national de développement agricole et rural)

4 outils:

- Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA-CDC);
- Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique (8 AAP PIA3-ADEME);
- Agriculture et alimentation de demain (AAP PIA3-FAM/Bpifrance-ADEME) ;
- Appels à projets de recherche appliquée et d'innovation financés par le CASDAR (AAP CASDAR-DGER/DGAL/FAM).

Ambitions

Au total, cette action représentera un soutien public de **400 M€** (40 M€ / 50M€ / 200M€ /120M€).

Calendrier

Dès 2018

Action 3.2.1 – Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA)

Objectifs

- Accompagner et accélérer le déploiement à grande échelle de solutions et technologies innovantes, contribuant au renouvellement de modèles de développement de territoire et à la transition écologique.
- Projet associant les acteurs publics et privés de ces territoires ainsi que leur population

Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA)

- AMI et AAP opérés par la Caisse des dépôts et consignation ;
- Sélection d'une dizaine de « territoires d'innovation » les plus ambitieux, structurés et prometteurs
- subventions destinées à cofinancer des missions d'ingénierie et de conseil, la mise en œuvre du projet et les investissements associés
- fonds propres mobilisés dans une logique d'investissement avisé.

Mise en œuvre

- AMI clôturé fin 2017 (8 lauréats relevant des secteurs agricole, agroalimentaire ou forestier)
- AAP lancé le 23/11/18, ouvert à tous les projets (qu'ils aient candidaté à l'AMI ou non), portage par une collectivité territoriale ; 150 M€ subvention et 300 M€ fonds propres
clôture le 26 avril 2019 ; sélection de 20 lauréats maximum

Action 3.2.2 – Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique

Objectifs

Soutien au développement de technologies ou de produits innovants pour des marchés précis, pouvant aller jusqu'à des mises en œuvre à l'échelle industrielle, à fort impact économique et environnemental.

Démonstrateurs de la transition énergétique et écologique (Ademe)

Projets collaboratifs ou individuels, portés par une entreprise, assiette > 2 M€

8 appels à projets lancés par l'ADEME dans le cadre du PIA3, dont :

- « Agriculture et industries agroalimentaires éco-efficientes » - clôture 16/09/19 ;
- « Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources » - clôture 14/05 et 14/11/19 ;
- « Matériaux et chimie biosourcés, biocarburants avancés » - clôture 18/03 et 16/09/19 ;
- « Economie circulaire et valorisation des déchets » - clôture 17/06/19 ;
- « Energies Renouvelables » - clôture 19/09/19.

Mise en œuvre

- AAP lancés simultanément par l'Ademe le 9 février 2018 jusqu'à mi-2019 ;
- 2 à 3 clôtures intermédiaires par an

Action 3.2.3 – Agriculture et Alimentation de demain

Objectifs

Soutien de projets de R&D visant le développement ou la démonstration d'un nouveau produit, procédé, service ou modèle économique à fort potentiel d'innovation.

S'appuie notamment sur les actions « projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité » (PSPC) de Bpifrance et « démonstrateurs » de l'ADEME dans le cadre du PIA3

Appel à projets dédié Agriculture et alimentation de demain

Opéré par FranceAgriMer en collaboration avec Bpifrance et l'ADEME

Projets collaboratifs ou non, portés par une entreprise, assiette minimum 2 M€

dont l'objet s'inscrit dans l'un des 4 axes prioritaires de R&D du volet agricole du GPI :

- Transformation des modèles agricoles vers l'agro-écologie ;
- Evolution de l'alimentation humaine pour répondre aux nouvelles aspirations sociétales ;
- Bioéconomie durable à l'échelle des territoires ;
- Transformation numérique des filières agricoles, aquacoles et agroalimentaires.

Mise en œuvre

Calendrier : lancé le 21 novembre 2018, clôture 31/05 et 31/10/19

Action 3.2.4 – AAP de recherche appliquée et d'innovation financés par le CASDAR

Objectifs

- contribuer au renforcement de la recherche finalisée
- privilégier les projets partenariaux entre acteurs de la recherche académique, de la recherche appliquée, du développement et de la formation.
- accompagner la transition agro-écologique des systèmes agricoles et le développement de la bio-économie, en insistant sur la production de données interopérables et transférables aux agriculteurs.

Mobilisation d'appels à projets financés par le CASDAR

AAP de recherche appliquée et d'innovation opérés par la DGER, la DGAL et FranceAgriMer :

- innovation et partenariat ;
- recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation;
- semences et sélection végétale ;
- expérimentation ;
- constitution de Réseaux Mixtes Technologiques.

Mise en œuvre

- AAP nationaux lancés annuellement

Action 3.3 – Soutien aux investissements structurants dans les filières

Objectifs:

Accompagner le montage de projets et le soutien aux investissements s'inscrivant dans une dynamique collective de filière à l'échelle supra-régionale et contribuant à améliorer le développement, la structuration des filières agricoles et AA et leur montée en gamme.

2 outils:

- **Appel à projets** filières (FAM);
- **Fonds avenir Bio** renforcé (Agence Bio).

Ambitions

- Au total, cette action, représentera un soutien public de **100 M€** (60 M€ / 40M€)

Calendrier

- Appel à projets filières : 1^{er} AMI ouvert du 02/07/18 au 31/10/18, puis appel à projets à partir de 2019 ;
- **Fonds avenir Bio** : 2 appel à projets par an.

Action 3.3.1 – Appel à projets filières

Objectifs

Identifier et soutenir des projets d'investissements jugés prioritaires au niveau national et s'inscrivant dans des démarches collectives mobilisant différents maillons d'une filière.

Appel à projets pour la structuration des filières agricoles et agroalimentaires

Action se déroulant en 2 temps :

1) *Soutien aux structures chargées du montage et de l'ingénierie des projets de filière à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)*

- identification des projets particulièrement structurants ou innovants, de dimension supra régionale, ou des projets pilotes, qui nécessitent un accompagnement complémentaire aux dispositifs d'aide existants
- Accompagnement de la maturation des projets sélectionnés à l'AMI (subvention d'une partie des coûts d'ingénierie)

2) *Soutien à la réalisation des investissements, matériels et immatériels des projets sélectionnés à l'AMI ou de nouveaux projets nécessitant un accompagnement complémentaire aux dispositifs d'aide existants.*

Mise en œuvre

- Opérateur : FranceAgriMer
- AMI du 02/07/18 au 31/10/18. Lauréats février 2019
- AAP : 2019

Action 3.3.2 – Fonds Avenir Bio

Objectifs

- Structuration des filières agricoles biologiques.
- Satisfaire les demandes des consommateurs et accompagner un développement équilibré de l'offre et de la demande de produits biologiques en France
- engagements réciproques des opérateurs pour sécuriser les débouchés pour les producteurs et les approvisionnements pour les transformateurs et les distributeurs.

Renforcement du fonds Avenir Bio

- Renforcement du fonds Avenir Bio, financé par le MAA et géré par l'Agence Bio (X2 : de 4 à 8 M€/an)
- soutien de démarches partenariales et pluriannuelles cohérentes, entre groupes de producteurs et entreprises de transformation, proposant le développement d'une offre de produits biologiques
- soutien des opérateurs économiques : aides aux investissements matériels ou immatériels

Mise en œuvre

- 2 AAP semestriels lancés en 2018 – clôturé le 15 janvier 2019 – Lauréats : février 2019
- Opérateur : Agence BIO

Synthèse Axe 3

Axe	Actions	Montant total (Mds€)*	Outils	Détail indicatif (Mds€)*
3. Innovation et structuration des filières 0,5 Md€	3.1. Concours innovation	0,02	PIA3 - Concours d'innovation	0,020
	3.2. Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales	0,4	PIA3 - TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition)	0,040
			PIA3 - Démonstrateurs ADEME	0,050
			PIA3 - AAP dédié "Agriculture et Alimentation de demain"	0,200
			CASDAR - AAP Dédiés	0,120
	3.3. Soutien aux investissements structurants dans les filières	0,1	AAP Filières	0,060
			Fonds Avenir Bio	0,038



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Programme d'Investissements d'Avenir - PIA 3 – Volet Régionalisé

Le volet régionalisé du PIA 3

Déclinaison régionale de 3 actions du PIA3

- Projets d'innovation (concours)
- Accompagnement et transformation des filières
- Ingénierie de formation

Montant total en jeu

- 250 M€ État (PIA) en subventions et avances récupérables dont 22 M€ pour la région Nouvelle-Aquitaine
- Cofinancement paritaire : 1 € de l'État (PIA) pour 1€ apporté par le Conseil Régional

Lancement d'AAP régionaux « Projets d'Avenir Nouvelle-Aquitaine »

Copilotés par l'État et la Région, avec déclinaison spécifique des actions en fonction des priorités régionales.

Le volet régionalisé du PIA 3 : les appels à projets

- Projets d'Avenir Innovation Nouvelle-Aquitaine - opérateur Bpifrance
Soutien aux entreprises portant des projets innovants, en phase de faisabilité ou de développement, liés à la thématique de l'Usine du Futur
 - projets individuels, portés par une PME ou ETI
 - assiette > 200 k€ ; 100 k€ < aide < 500 k€
- Projets d'Avenir Filières Nouvelle-Aquitaine - opérateur Bpifrance
Soutien à la structuration de filières régionales clefs par le financement de structures mutualisées ou la mise en commun de moyens techniques et humains
 - projets mutualisés, collectifs ou collaboratifs, à vocation régionale
 - assiette > 1 M€ ; aide < 2 M€
- Ingénierie de formations professionnelles innovantes - CDC (A venir)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Partenariat MAA/Bpifrance pour le soutien à l'innovation dans les entreprises AA

Convention de partenariat MAA/Bpifrance

Soutien à l'innovation dans les entreprises AA

Lancé en 2007 entre le MAA et Bpifrance pour soutenir les premières étapes des projets de recherche/développement et d'innovation des PME agroalimentaires.

Convention annuelle permettant d'abonder (500 k€) deux aides de Bpifrance :

- Aide au partenariat technologique (APT) pour l'élaboration et le montage de projets collaboratifs de R&D (notamment Horizon 2020 ou dispositifs PIA) ;
- Aide à la faisabilité (AFI) pour le financement d'études de faisabilité technico-économique, technique ou juridique.

Financements attribués en priorité :

- entreprises de transformation alimentaire, ayant un lien fort avec l'amont agricole
- entreprises n'ayant pas bénéficié d'aides à l'innovation depuis au moins trois ans
- PME au sens communautaires, non artisanales de plus de 10 salariés

Aide en subvention prise en charge par le MAA, maximum 50 k€, soit 50 % pour les PME, 35 % pour les autres entreprises



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

DiNAII - AC

Dispositif national d'aide à l'investissement immatériel pour les entreprises agroalimentaire

Dispositif National d'Aide à l'investissement immatériel pour les entreprises agroalimentaires - DiNAII-AC

- Aide aux opérations immatérielles collectives des entreprises AA
- Bénéficiaires : PME actives transfo et commercialisation prod agricoles ou alimentaires
- Objectifs : Améliorer les performances des entreprises agroalimentaires et leur adaptation au marché, à travers des accompagnements sur des volets stratégiques, organisationnels, techniques, sous la forme d'actions collectives

Rendre accessible aux PME agroalimentaires l'innovation et l'accès au numérique, le développement à l'export, les accompagnements vers la transition énergétique, l'économie circulaire et la responsabilité sociétale, l'optimisation logistique.

- Type d'actions soutenues : Conseil, audit, diagnostic ; formation, mutualisation ; coopération
- Mise en œuvre : 1 ou 2 appels à projets régionaux (DRAAF) par an
Dotation 2019 du MAA : 815 000 €
Taux d'aide variable selon nature du projet (de 25 à 80%)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Accompagnement Export

EXPORT

Agroalimentaire/AA

- > Etats Généraux de l'Alimentation
- > Présentation de la filière
- > Contrat de filière agroalimentaire
- > Bourse de stages en entreprises agro-alimentaires
- > Emploi / Formation
- > Financement
- > Export

[Accueil](#) > [PRODUCTION & FILIÈRES](#) > [Agroalimentaire/AA](#) > [Export](#)

Export

Le développement des exportations françaises issues des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois, et des produits bio-sourcés représente une voie prioritaire pour valoriser nos produits et notre savoir-faire en vue de créer de la valeur, de la richesse et des emplois.

Pour accompagner efficacement le développement des entreprises et des filières sur les marchés européens et internationaux, la stratégie, en lien avec l'ensemble des partenaires de l'export, repose sur 3 initiatives prioritaires :

1. Accompagner les entreprises dans la durée
2. Ouvrir de nouveaux marchés et maintenir l'accès aux marchés existants
3. Promouvoir les produits français

Rechercher

**ALIMENTAIRE
PRODUISONS
L'AVENIR**

LE CONTRAT DE FILIÈRE

 Envoyer par courriel

 Imprimer

Réunions d'information BREXIT : 9h00 – 12h30

Niort : 5 février 2019 – CCI Deux-Sèvres

Bordeaux : 7 février 2019 IAE Bordeaux

Limoges : 5 mars 2019 ESTER Limoges Technopole

Poitiers : 7 mars 2019 CCI Vienne

Coulounieix-Chamiers : 12 mars 2019 CCI Dordogne

Agen : 14 mars 2019 CCI Lot-et-Garonne

Journée Export 2019

4ème journée export du MAA et de ses partenaires

Vendredi 22 février 2019 à Paris

De 9h00 à 15h00

Comment créer de la valeur à l'international



BREXIT

Les négociations pour définir les modalités de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (« BREXIT ») sont actuellement en cours. Cette évolution, qui doit avoir lieu fin mars 2019, pourrait avoir un impact sur l'activité des entreprises de la filière. Cette rubrique a pour objectif d'informer les professionnels.



Plan Stratégique 2018-2022 pour le développement des exportations et l'internationalisation

le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a élaboré avec ses partenaires une stratégie à l'export pour accompagner les filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits bio-sourcés



Agroalimentaire, Où exporter en 2019

Pour la 11ème année consécutive, le livre blanc de l'export publié par le réseau Agrotech Business France en partenariat avec le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation accompagnera les entreprises françaises de la filière agroalimentaire vers la réussite à l'international.



Les entreprises de Nouvelle-Aquitaine à l'international en 2018

Présentation synthétique des résultats d'une enquête menée par l'Observatoire régional des échanges internationaux du 19 avril au 18 mai 2018 auprès de 2 521 chefs d'entreprises exportatrices de Nouvelle-Aquitaine.



Objectif Agro International

Retrouvez ici la lettre bi-mensuelle "Export" du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

POUR EN SAVOIR PLUS...

- Le Grand Plan d'Investissement – GPI : <http://agriculture.gouv.fr/gpi>
- Gamme de financement du volet agricole du GPI
http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/180927_gpi_fch-1_cle461f82.pdf
- GPI – Les Appels à projets en cours :
<https://agriculture.gouv.fr/volet-agricole-du-gpi-les-appels-projets-nationaux-en-cours>
- Guide des dispositifs nationaux de soutien à l'innovation et au transfert dans les sect agricole, AA,..
http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/180215_guide_innovation_cle881d19.pdf
- Dispositifs d'accompagnement des entreprises agroalimentaires (DiNAII, Accélérateur...) :
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Financement-les-dispositifs-d>
- AAP volet régionalisé du PIA3 :
<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Projets-d-Avenir-Innovation-en-Nouvelle-Aquitaine-39170>
- Information BREXIT : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BREXIT>
- Information Export : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Export>
- Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation : <http://www.agrisudouest.fr/>